



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Rivière-à-Claude
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-07-077

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Claude, le 3 août 2026 :

Règlement no 2026-07-077 sur la gestion contractuelle

Ce règlement a pour objet de répondre aux exigences de l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ c. C-65.01 et de répondre à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics.

Ce règlement est disponible sur le site web de la municipalité ou au bureau de la municipalité, situé au 520, rue Principale Est, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Rivière-à-Claude, ce 5 août 2026.

Dominic Daoust-Levasseur
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 14 h 00 et 15 h 00 de l'après-midi, le 5^{ième} jour d'août deux mille vingt-six.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^{ième} jour d'août deux mille vingt-six.

Dominic Daoust-Levasseur

Directeur général et greffier-trésorier